

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°36 concerne celles du Comité syndical du 12 septembre 2015 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 7 octobre et 8 décembre 2015.  
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

**COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2015**

**DELIBERATION N°1 – Modification des statuts du SIED 70 : compétence « Infrastructures de recharge de véhicules électriques »**

Le Comité syndical décide de compléter les statuts du syndicat concernant le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques ; il décide en outre du financement intégral par le SIED 70 de l'installation et du fonctionnement (électricité et maintenance) de 45 bornes sur le département, avec une gratuité des recharges les 3 premières années de fonctionnement. Les emplacements de ces bornes seront déterminés en fonction de la compétence que les communes auront transférée au SIED 70, des critères de circulation des véhicules et d'un maillage cohérent du département.

**DELIBERATION N°2 – Budget supplémentaire principal 2015**

Le Comité syndical adopte le budget principal supplémentaire 2015 tenant compte des propositions ci-après :

- 1/ La réalisation de l'amortissement des subventions (prévu par délibération n°9 du Comité syndical du 23 novembre 2013) versées aux communes depuis 2006 et s'élevant à un total des sommes à amortir en 2015 à 2 450 369,69 €
- 2/ L'arrêté préfectoral n°1815 du 15 novembre 2013 portant dissolution du SIER stipulant que l'actif et le passif seront transférés au SIED 70, c'est une somme de 85 325 € qu'il convient d'inscrire en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement.
- 3/ La réduction des imprévus de fonctionnement pour un montant de 8000 € et d'affecter 7 000 € au compte 6 257 et 1 000 € au compte 6 236 pour couvrir les frais engagés pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire du SIED 70.
- 4/ A la demande du receveur les changements de comptes 774 pour 773 et 13915 pour 139158 ne modifient en rien le budget principal.

**DELIBERATION N°3 – Décisions modificatives du budget annexe de la chaufferie de Marnay**

Le Comité syndical adopte les modifications budgétaires décrites sur le tableau ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses ou Recettes	Montant inscrit au BP 2015	Baisse des crédits	Hausse des crédits
62	627	Services bancaires et assimilés	Dépenses	0		460 €
67	673	Titres annulés	Dépenses	0		5 000 €
022		Dépenses imprévues	Dépenses	1 500 €	460 €	
023		Virement à la section de fonctionnement	Dépenses	12 000 €	5 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT						
16	1681	Autres emprunts	Dépenses	587 500 €	5 000 €	
021		Virement de la section d'exploitation	Recettes	12 000 €	5 000 €	

**DELIBERATION N°4 – Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité à Plancher-Bas**

Le Comité syndical accepte la demande de la commune de Plancher-Bas pour qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017, le SIED 70 continue à percevoir sur le territoire de cette commune la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et maintient pour cette période le classement de la commune dans la catégorie 4 du guide des participations financières qu'apporte le SIED 70.

**DELIBERATION N°5 – Commission consultative relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)**

Dans le cadre de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, le Comité syndical décide de la création de la commission consultative (TECV) et fixe à UN le nombre de délégué(e) pour chacun des 21 EPCI à fiscalité propre existant actuellement sur le territoire du SIED 70 et donc à 21 le nombre de représentants du Comité, à savoir :

- ✚ M. Raymond BILQUEZ, délégué de Francheville
- ✚ M. Robert BOURQUIN, délégué de Coisevaux
- ✚ M. Bernard BERGER, délégué de Vitrey-sur-mance
- ✚ M. Serge BRESSON, délégué de Combeaufontaine
- ✚ Mme Odile COLLINET, déléguée de Vesoul
- ✚ M. Claude DEMANGEON, délégué de Bouhans-et-Feurg
- ✚ Mme Sandra DUPETY, déléguée de Ternuay-Melay-Saint-Hilaire
- ✚ Mme Michèle DURAND-MIGEON, déléguée de Pin
- ✚ Mme M. Josèphe GALLORINI, déléguée de Saint-Loup-sur-Semouse
- ✚ M. André GAUTHIER, délégué de Chancey
- ✚ M. Pascal GAVAZZI, délégué de Lure
- ✚ M. Gilles GROSJEAN, délégué de Clairegoutte
- ✚ M. Joël HACQUARD, délégué de Lure

- ✚ M. Bruno HEYMANN, délégué de Amage,
- ✚ M. Jean-Marc JAVAUX, délégué de Frotey-les-Vesoul
- ✚ M. Michel JACOBBERGER, délégué de Champagney
- ✚ M. Maurice LAINE, délégué de Lomont
- ✚ M. Jean-Paul LISSER, délégué de Le Pont-de-Planche
- ✚ M. Gilles MARTINET, délégué de La Lanterne-et-les-Armons
- ✚ M. Dominique PARIS, délégué de Rioz
- ✚ M. Jean-Luc QUIVOGNE, délégué de Jussey.

### **Orientations du budget 2016**

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations du budget principal 2016 et de ses budgets annexes, et adopte l'enveloppe financière des investissements envisageables en 2016.

## **BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015**

### **DELIBERATION N°1 - Rénovation de l'éclairage public en LED – PETR du Pays Graylois**

Le Bureau syndical approuve le projet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Graylois concernant la rénovation de l'éclairage public en LED en vue de diviser par 3 la consommation d'énergie, et s'engage à accompagner techniquement les communes retenues pour cette opération en contrepartie d'un appui financier dans le cadre du TEPCV.

### **DELIBERATION N°2 - Rénovation de l'éclairage public en LED – Pays de Vesoul-Val de Saône**

Le Bureau syndical approuve le projet du Pays Vesoul –Val de Saône concernant la rénovation de l'éclairage public en LED en vue de la réduction de la consommation d'énergie, s'engage à accompagner techniquement les communes retenues pour cette opération, et autorise le président à signer tout document lié à la convention à intervenir avec Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au titre de l'appui financier dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte.

### **DELIBERATION N°3 - Coût de la chaleur vendue /chaufferie de Marnay**

Le Bureau syndical fixe les tarifs de vente de la chaleur aux usagers du service apporté par la chaufferie de Marnay à :

R1 : 70,20 €HTVA par mégawattheure,

R2 : 587 €HTVA par unité de répartition forfaitaire.

### **DELIBERATION N°4 – Programmation travaux 2015**

Après avoir pris connaissance des engagements financiers prévus au budget primitif pour l'année 2015 et des travaux déjà programmés, le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après qui viennent compléter celles validées par le Bureau les 17 février, 21 mars, 12 mai ,7 juillet et 18 août 2015 :

#### Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 19 Extensions à Augicourt, Avrigney-et-Virey, Borey, Boulton, Bourguignon-les-Morey, Champtonnay, Charcenne, Corbenay, Esmoulins, Etuz, Grandvelle-et-le-Perrenot, Gray-la-Ville, Meurcourt, Passavant-la-Rochère, Ray-sur-Saône, Rioz, Valleriois-Lorioz, Varogne et Villersexel.

#### Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 8 Extensions à Bonboillon, Boulton, Brussey, Etuz, Marnay, Rioz, Valleriois-lorioz et Vy-le-Ferroux.

- ✚ 3 Renforcement Denevre, Rosey et Valay.

des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :

- sous maîtrise d'ouvrage des communes à Brevilliers, Chatenois, Esmoulins, Etobon, Fleurey-les-Faverney, Montagney, Vadans, Villers-Chemin et Villers-sur-Port.
- sous maîtrise d'ouvrage du SIED 70 à Auvet-et-Chapelotte, Beaujeu-Saint-Vallier-Quitteur, Pierrecourt, Recologne, Vellemoz et Vy-le-Ferroux.

#### Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 7 opérations à Corravillers, Fondremand, Lavoncourt, Raze, Rioz, Rupt-sur-Saône et Velleriois-Lorioz.

## **CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2015**

### **DELIBERATION**

Le Conseil d'exploitation de la Régie valide les propositions qui lui ont été présentées concernant la restitution en fin d'exercice des excédents constatés au titre des bilans provisoires d'exploitation des chaufferies de Scey-Sur-Saône, Gy et Marnay, aux clients du service, proportionnellement à leur consommation de l'année 2015.

## **BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2015**

### **DELIBERATION N°1 – Création d'un second poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP)**

Le Bureau syndical confirme sa position, adoptée par délibération n°6 du Bureau syndical du 18 août 2015, concernant la création d'un second poste de Conseiller en énergie partagé (CEP) et valide le recensement des besoins en la matière auprès des communes non comprises dans le périmètre de l'actuel CEP.

### **DELIBERATION N°2 – Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Le Bureau syndical prend acte de la baisse de la valeur actuelle d'achat des CEE et décide de conserver les CEE actuellement valorisés afin de les proposer à la vente après la valorisation du 2<sup>ème</sup> dossier de travaux.

### ***DELIBERATION N°3 – Programmation des travaux 2015***

Après avoir pris connaissance des engagements financiers prévus au budget primitif pour l'année 2015 et des travaux déjà programmés, le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après qui viennent compléter celles validées par le Bureau les 17 février, 21 mars, 12 mai, 7 juillet, 18 août et 7 octobre 2015 :

#### **Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :**

- ✚ 10 Extensions à Autoreille, Dampierre-les-Confians, Favorney, Frahier-et-Chatebier, Malans, Montigny-les-Cherlieu, Noidans-Le-Ferroux, Plainemont, Trésilley et Vallerois-le-Bois

#### **Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :**

- ✚ 2 Extensions à Battrans et Noidans-Le-Ferroux.
- ✚ 2 Renforcements Chevigny et Lavoncourt.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
  - sous maîtrise d'ouvrage des communes à Abelcourt, Aillevillers-et-Lyaumont, Apremont, Champvans, Chaux-la-Lotière, Colombes-les-vesoul, Esprels, Etreilles-et-la-Montbleuse, Fay-les-Autrey, Faymont, Grammont, Montbozon, Ormoiche, La Résie-St-Martin, Rioz, Saulnot, Velleminfroy, Visoncourt et Vregille ;
  - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Arc-Les-Gray, Bresilley, Cirey, Jonvelle et Thienans.

#### **Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :**

- ✚ 2 opérations à Favorney et Trésilley.

Il précise que le financement des travaux d'optimisation de l'éclairage public sera réservé aux opérations comprenant au minimum 85% de luminaires anciens équipés de lampes à vapeur de mercure ou de lampes au sodium équipées en substitution des lampes à vapeur de mercure.

### ***DELIBERATION N°4 – Assistance à des travaux de maîtrise de la demande d'énergie***

Le Bureau syndical décide de la possibilité de mettre à disposition des agents du SIED 70 pour assister les communes, qui le souhaiteraient, dans leurs travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments, et valide le principe de cette mise à disposition par convention sur la base d'un forfait horaire de prestation.

### ***DELIBERATION N°5 – Bilans provisoires d'exploitation 2015 des chaufferies***

Le Bureau syndical approuve les propositions du Conseil d'exploitation de la Régie des EnR pour les chaufferies de Scey-Sur-Saône, Gy et Marnay concernant le remboursement des excédents constatés si le montant est supérieur à 1 000 € par chaufferie. Le remboursement de ces sommes se fera par annulation d'une partie des sommes que les clients du service auront payées en 2015.

### ***DELIBERATION N°6 – Point sur les bornes de recharge de véhicules électriques***

Le Bureau syndical prend acte de l'avancement du projet d'installation de 45 bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire syndical et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention du Conseil régional. Il désigne M. Raymond BILQUEZ, 3<sup>ème</sup> Vice-président comme suppléant de M. Gilles MARTINET pour la commission d'appel d'offres ou de procédure adaptée du groupement de commande dont le SGAR est le coordonnateur.

### ***DELIBERATION N°7 – Travaux d'électrification pour certains ouvrages du syndicat des Eaux du Breuchin***

Le Bureau syndical accepte de répondre favorablement à la demande du syndicat des eaux du Breuchin concernant le raccordement en électricité d'un certain nombre d'ouvrages afin de mieux gérer le réseau. Le coût global de ces travaux peut être estimé à environ 800 000 € et sera financé selon les dispositions du guide des participations des communes de la catégorie 4.

### ***DELIBERATION N°8 – Chèques déjeuner***

Le Bureau syndical décide de maintenir la valeur faciale du titre de repas à 7 € (sept euros) et fixe à 60% la prise en charge, par le Syndicat, de la valeur du titre de repas.

### ***DELIBERATION N°9 – CNAS***

Le Bureau syndical valide l'adhésion au CNAS pour les agents actifs et retraités.

### ***DELIBERATION N°10 – Poste de « Chargé de mission Energies renouvelables »***

Le Bureau syndical confirme sa délibération du 15 janvier 2013 concernant le poste d'ingénieur territorial « Chargé de mission Energies renouvelables », et décide d'étendre le domaine d'activité de ce poste à la maîtrise de l'énergie et aux économies d'énergie notamment dans les bâtiments communaux.

### ***DELIBERATION N°11 – Agent de contrôle***

Le Bureau syndical désigne Monsieur Fabrice TONGHINI, comme agent du Syndicat chargé du contrôle, d'une part, du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession, et d'autre part, des réseaux publics de distribution d'électricité. Il précise que cet agent est habilité à connaître des informations visées à l'article L2224-31 et L5112-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et charge le Président de demander l'assermentation de cet agent auprès du tribunal de grande instance

### ***DELIBERATION N°12 – Conseil en énergie partagé***

Le Bureau syndical décide d'étendre la mission de l'actuel Conseiller en énergie partagé aux communes de Chagey, Pennesières et Tincey-et-Pontrebeau, aux mêmes conditions que celles de la délibération n°5 du 10 février 2010 du Bureau Syndical, soit : forfait 250 € + 1 €/habitant.